

# LE DISTRICT SCOLAIRE DE PHILADELPHIE RÈGLEMENT SUR L'HARCÈLEMENT

## ***QU'EST-CE QUE HARCÈLEMENT?***

Le harcèlement est caractérisé par les trois (3) critères suivants:

1. Un comportement agressif ou intentionnellement causer des torts.
2. Il est effectué de manière répétée au fil du temps.
3. Il survient dans une relation interpersonnelle où il y a une **inégalité de pouvoir** (par exemple, une personne qui est physiquement plus grande, forte et mentalement mieux équipée ou socialement plus puissante).

Le harcèlement peut prendre la **forme d'une action directe ou indirecte**, qui peut inclure (mais pas n'est limité aux):

- **Physique:** frapper, donner des coups de pied, pousser, bousculer, ou pousser un élève à faire du mal à un autre;
- **Verbale:** injures racistes, insultes, taquineries, railleries, harcèlement verbal ou sexuel, commérages, lancer des rumeurs; ou
- **Non verbale:** menaces, gesticulations obscènes, isolement, exclusion, filature, intimidations par Internet à travers l'usage de moyens électroniques tels que la messagerie électronique, la messagerie instantanée, les SMS (*text messaging*), les blogs, l'échange de photos et de vidéos, les *chat rooms*, les *bash boards*, les sites électroniques, etc.

## **LE DISTRICT INTERDIT TOUTE FORME D'HARCÈLEMENT PAR LES ÉLÈVES DU DISTRICT**

## ***QUE FAIRE QUAND VOUS OU QUELQU'UN QUE VOUS CONNAISSEZ EST VICTIME D'INTIMIDATION?***

### **Signalement des cas d'harcèlement:**

Les élèves, ou les parents ou tuteurs des élèves qui ont été harcelés ou témoins d'harcèlement doivent immédiatement signaler ces incidents au directeur de l'école ou la personne déléguée, ou à tout autre membre du personnel de l'école, y compris les enseignants, les conseillers pédagogiques, les entraîneurs et les administrateurs. Tout membre du personnel qui reçoit un tel rapport doit immédiatement en informer le directeur ou son délégué. Si le problème persiste, ou si l'école ne prend pas d'action, les élèves ou les parents/tuteurs doivent signaler l'incident à la hotline de district au 215-400-SAFE.

## ***QUE SE PASSERA-T-IL APRÈS QUE L'INCIDENT EST SIGNALÉ?***

Il y aura une enquête rapide et complète de chaque rapport. Si les allégations sont fondées, le Principal, ou son délégué, feront ce qui suit:

1. Informeront l'élève qui intimide ou harcèle des résultats de l'enquête;
2. Vérifieront la définition d'intimidation et harcèlement et le règlement du District en ce qui concerne tel comportement;
3. Puniront le comportement relativement au nombre de délits et à la sévérité du comportement; et
4. Informeront les parents de l'élève agresseur au sujet de ses actions et des conséquences qui en découleront.

## ***QU'ARRIVERA T'IL AUX ÉLÈVES QUI INTIMIDENT ET HARCÈLENT LES AUTRES?***

### **Les conséquences des violations?**

Les élèves qui enfreignent au règlement sur les intimidations et harcèlement feront l'objet des procédures disciplinaires suivantes:

- **Première Offense:** Avertissement enregistré et notification aux parents;
- **Seconde Offense:** Réunion avec les parents, perte de privilèges scolaires, exclusion des activités sponsorisées par l'école, détention, et / ou assistance psychologique à l'école;
- **Troisième Offense:** Suspension et transfert vers une autre classe, bâtiment ou bus scolaire

Si la première offense est notamment sévère, un élève peut être immédiatement puni selon le Code de Conduite de l'Élève. Ceci peut résulter en une longue exclusion (4-10 jours); une recommandation pour une affectation dans un programme de formation alternative; ou l'expulsion.

***Pour plus d'information, contactez l'Office of Student Discipline, Hearings and Expulsions au (215) 400-4230***

*Translation and Interpretation Center  
3/2011*

*Bullying Policy (Office of Academic Support)  
French*